

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Band: 21/22 (1913)

Heft: 6

Rubrik: Société militaire sanitaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

démontré une fois de plus la vérité de l'adage que l'union fait la force et qu'elle est une source bienfaisante d'émulation réciproque. La possibilité d'une fusion totale fut étudiée avec soin. Elle vient de s'accomplir définitivement. En demandant à M^{lle} A. Favre de bien vouloir présider aux destinées de la Croix-Rouge genevoise, les hommes, pour leur part, ont voulu reconnaître par là sa très grande activité dans tout ce qui concerne l'œuvre de la Croix-Rouge et rendre un hommage mérité aux dames, qui si souvent ont donné l'exemple d'un travail persévérant et fécond.

Cette nouvelle société mixte compte actuellement 1146 membres. Elle désire se rendre utile au pays et espère être soutenue par l'ensemble de la population, car il ne s'y trouve aucun esprit de coterie, ni social, ni politique, ni religieux. Les conditions pour en devenir membre sont à la portée de tous, car le minimum de la cotisation annuelle est de 2 fr., celui de la cotisation à vie de 50 fr. Les inscriptions sont reçues, soit au local de la Société, 18, rue de Candolle, soit chez M. L. Gœtz, trésorier, 26, Corratierie.

(Comm.)

Société militaire sanitaire

Nous avons reçu tout dernièrement le rapport très intéressant et très bien fait de cette utile société sur son activité en 1913.

Le nouveau Comité central a été frappé du peu d'enthousiasme et du peu d'activité rencontré dans les sections au cours de la dernière année, et il en recherche les causes. Indifférence de la part des 701 membres actifs actuels, hostilité de la part de sections de la Croix-Rouge (? Red.), intérêt croissant pour les sociétés de samaritains et les colonnes auxiliaires, manque d'appui de la part des officiers du Service de santé.

Ces constatations ont été telles que le nouveau Central s'est demandé (et a demandé au Médecin en chef) si la Société militaire sanitaire avait encore sa raison d'exister...

Nous le croyons certainement. La suite du rapport le prouve abondamment. Quand

on saura que les sections ont eu 373 exercices et conférences suivis par près de 6000 auditeurs et participants, que les sections possèdent une fortune de plus de 8000 fr., on pensera comme nous qu'il y a encore de la vitalité au sein de cette association qui compte 2121 membres actifs, passifs et honoraires.

Que le Central ne se décourage point, et que les sections s'inspirent des dernières lignes du rapport de 1913, dans lesquelles le président, M. U. Labhart, dit: «Soyez toujours fidèles à notre drapeau. Montrez par votre zèle, votre fermeté et votre dévouement que notre cause ne vous est pas indifférente, et que l'instruction en dehors du service est une nécessité de premier ordre. Prouvez que la bonne camaraderie est une chose excellente et qu'elle resserre les liens de solidarité.»

D^r M^l.